

■ **Cansimag S.A.**, à Ecublens (VD), commerce de tout matériel et marchandises (FOSC du 28.10.2003, p. 16). Selon décision de son assemblée générale du 7 mai 2004, contrat de fusion du 7 mai 2004 et bilan au 1er avril 2004, la société est dissoute sans liquidation, au sens de l'art. 748 CO, par le fait que la société Roland Murten AG, à Morat, en reprend l'actif et le passif.  
Journal no 5986 du 10.06.2004  
(02310926 / CH-550.0.065.004-1)